

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 3227

présenté par  
Mme Lemoine

-----

**ARTICLE 61**

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« territoriales »,

insérer les mots :

« et leurs associations représentatives au niveau national ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est issu des propositions de l'AdCF.

Les stratégies nationales reposant sur une mise en œuvre par les collectivités doit faire l'objet d'une co-construction avec leurs associations représentatives au niveau national. Cette logique de co-construction fait partie des engagements pris en vue du projet de loi 4D et doit traduire la nouvelle relation de confiance annoncée entre pouvoirs publics nationaux et pouvoirs publics locaux.